

pour développer encore davantage l'offre intermodale dans les gares et déboucher sur un service intégré, permanent et complet.

Il va de soi que je serai très attentif aux résultats de cette expérience d'un an qui débute le 2 mai prochain.

Quant au Groupe TEC, il m'informe qu'il poursuit le développement du projet cyclo-TEC basé sur la complémentarité bus/vélo pliable et qu'il n'envisage pas d'autres produits TEC basés notamment sur le vélo électrique - pour l'instant du moins - dont l'usage combiné avec le bus n'est tout de même pas évident. En effet, il s'agirait alors d'emporter son vélo à assistance électrique, plus encombrant et plus lourd, à bord du bus, ce qui est bien différent de l'expérience du vélo en combinaison avec le train dont je viens de vous parler, puisque, dans ce cas, le vélo est stationné à la gare.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - En remerciant, M. le Ministre pour la réponse qu'il vient de donner, je constate donc, que l'opération CycloTec continue à être menée d'une part, mais que pour l'instant il n'est pas dans ses projets de viser les vélos à assistance électrique en lien avec les bus. Ce qui est évidemment dommage parce qu'il me semble qu'en ne développant pas cette perspective, nous risquons de rater une belle opportunité, notamment dans le cadre des liens qui peuvent exister entre les gares TEC, les gares des bus, d'une part, et le domicile de l'utilisateur des bus, d'autre part.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA SAGA DU PERMIS UNIQUE DE LA PRISON DE LEUZE-EN-HAINAUT »

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER DES PRISONS ET LES NÉGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL »

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE RETARD DANS LA CONSTRUCTION DES PRISONS WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la saga du permis unique de la prison de Leuze-en-Hainaut », la question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le suivi du dossier des prisons et les négociations avec le Gouvernement fédéral » et la question orale de M. Mouyard à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le retard dans la construction des prisons wallonnes ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je suppose que vous suivez l'actualité et même si vous n'êtes plus au Fédéral, même au Régional, les matières fédérales ne vous désintéressent pas et vous voyez bien la pétaudière que sont les prisons. Quand je dis pétaudière, c'est plus que cela, puisqu'on s'enfuit et presque toutes les semaines, il y a une nouvelle évasion. L'état des prisons, à l'heure actuelle, est lamentable et quand je dis « lamentable » c'est vraiment un euphémisme par rapport à la réalité. Il s'ensuit des grèves des gardiens de prison... Je pense que la ministre de la justice préférerait être à votre place qu'à la sienne.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Ce qui est rare.

M. Crucke (MR). - Ceci dit, en ce qui concerne votre place, cela ne va pas si bien non plus dans ce dossier des constructions de nouvelles prisons. J'avais déjà attiré votre attention, en février dernier, sur ce que je considère être un dossier ubuesque dans le traitement que lui réserve les fonctionnaires délégués et technique de Mons, dossier, qui devrait, à Leuze-en-Hainaut, permettre la création de 312 places dans la nouvelle prison et dossier qui est prisonnier d'un raisonnement que je n'arrive toujours pas à comprendre, d'autant que le permis unique a été accordé à Marche pour la même prison. Dans un cas, on l'accorde, tandis que dans l'autre cas, on trouve ce que j'appelle des « puces » au dossier.

Rappelez-vous, il y avait bien eu des remarques de minime importance, de la DGO1 sur les accès, quelques remarques de l'IPALLE qui est l'intercommunale sur les raccordements aux égouts, mais l'épine du dossier, c'est cette

fameuse toiture végétale, toiture verte pour laquelle le fonctionnaire délégué se posait quelques questions. Il n'avait pas tous ses apaisements et ce, nonobstant le fait - ce n'est peut-être pas cela un élément technique, c'est vrai- qu'il n'y a pas eu la moindre observation dans le cadre de l'enquête publique - c'est quand même suffisamment rare que pour le signaler - et que le commandant des pompiers, lui-même, avait marqué son aval sur la toiture végétale.

Le fonctionnaire délégué, quant à lui, voit « Maya » partir.

Monsieur le Ministre, par rapport à cette problématique de toiture végétale, vous m'aviez dit que vous solliciteriez votre administration pour un rapport. Ce rapport est-il en votre possession aujourd'hui ? Quel en est son contenu ? Quelles en sont les conclusions et les recommandations ?

Le formalisme a été jusqu'à dire qu'il fallait demander une dérogation au Ministre de l'Intérieur. Légalement, cela se justifie et se vérifie sans aucun doute. Cette dérogation a-t-elle été demandée ? Cela serait une première ! Le Ministre de l'Intérieur a répondu au Fédéral que, jamais, nous ne lui avons demandé de dérogation pour une toiture végétale. Pourquoi ne pas commencer pour la première fois, dans le Hainaut ?

Enfin, Monsieur le Ministre, tout cela amènera sans doute à ce que l'on appelle un dépôt de plans modificatifs. C'est là que je voudrais avoir une précision de votre part. Va-t-on recommencer la procédure ? En tout cas, y aura-t-il une nouvelle enquête publique qui devra se faire, avec l'échéancier qui y est lié ?

En termes de délais, raisonnablement, où cela va-t-il nous amener ? Quand on sait que ce chantier devait commencer en décembre et qu'aujourd'hui, j'entends les plus optimistes dire que cela commencera en septembre, je me pose des questions. Confirmez-vous l'élément qui m'a été dit en *off* ? Me confirmez-vous que le retard dans ces travaux coûtera à l'État fédéral, 1 500 000 euros, rien qu'en termes de retard, car le chantier n'a pas encore commencé ?

En d'autres termes, les chatouillements cérébraux du fonctionnaire délégué sur les toitures végétales, que l'on voit dans le monde entier, coûtent-ils aujourd'hui aux contribuables déjà 1 500 000 euros ? J'avoue que je n'arrive pas à avaler ce genre de raisonnement. Que l'on ait des craintes ou quelques suspicions ou quelques inquiétudes, on peut quand même délivrer un permis et encore avancer sur le dossier. Ce que je vois ici tient de l'irresponsabilité et je pèse mes mots. Je sais que cela ne fera pas plaisir et qu'il m'ennuiera encore après, mais, c'est comme cela, ce n'est pas grave. Je continuerai encore à dire ce que j'en pense également.

Enfin, Monsieur le Ministre, quelle est votre politique par rapport à ce type d'événements ? Ne craignez-vous pas que les investisseurs en Wallonie, lorsqu'ils voient cela, finissent par se dire qu'il vaut mieux investir ailleurs ? Si c'est pour se retrouver avec des raisonnements pareils, courage, fuyons !

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai presque envie de rebondir directement sur l'intervention de mon collègue et ami, Jean-Luc Crucke. Même si je l'apprécie vraiment beaucoup et que je pense que par rapport aux toitures végétales de la prison de Leuze, c'est effectivement des problèmes qui n'ont pas de proportions, de là à dire qu'une prison est un investissement en Wallonie, je regrette mais j'ai du mal à l'accepter.

Pour moi, cela ne va pas. Je suis désolée, mais il est plus important que l'on investisse ailleurs.

Je voulais justement, Monsieur le Ministre, m'entretenir avec vous de ces trois nouvelles prisons si on s'en réfère au Master Plan 2008-2012 qui est dicté par le Fédéral, et à l'époque par M. Declercq. Ce Master Plan arrive quelque part à sa fin.

Depuis fin 2009, dans le cadre de ce Masterplan, la Région wallonne a pris la décision d'établir ces trois implantations d'établissements pénitentiaires à Marche, Leuze-en-Hainaut et Sambreville.

Je voulais revenir sur cette politique générale et sur les débats actuels concernant la politique carcérale belge. Comme l'a dit M. Jean-Luc Crucke, on ne peut pas nier qu'il s'agit d'un dossier interpellant. Nous sommes en Région wallonne dans le cadre de ce Masterplan qui provoque des débats houleux, ce qui me semble plus que justifié à la Chambre et ailleurs. C'est une réalité. Beaucoup de gens réclament son actualisation et identifient les limites de ce plan à l'heure actuelle.

Même au niveau régional, il y a des implications et c'est pour cette raison que je posais ma question à Monsieur le

Ministre-Président, et je regrette vraiment qu'on me l'ait interdit, quelqu'un doit taper du poing sur la table. Comment peut-on, au niveau régional, se référer à un plan fédéral et avoir en guise d'implémentation de ce plan la construction de nouvelles prisons, si on ignore finalement ce mal structurel qu'est la surpopulation croissante dans nos prisons? Je regrette, mais je suis vraiment mal à l'aise par rapport à cette situation.

Je le rappelais en guise d'introduction et je le répéterai toujours, l'enfermement reste, pour Ecolo, un acte ultime. C'est un grave témoin, c'est un échec de la société. Ici, on est clairement dans un cercle vicieux de surpopulation/création de prison. Cette logique doit être rompue dans une société digne de ce nom.

Pour ma part, je ne voulais pas me passer, même dans un débat régional, de mener une réflexion à ce sujet. Je souhaitais demander à notre Ministre-Président qu'il relaye ces inquiétudes à l'État Fédéral, qu'il relaye la volonté pour les entités fédérées d'avoir une solution politique globale et transversale qui tienne compte des causes et qui propose des solutions. Cela est indispensable pour que nous puissions travailler en tant que parlement, tout comme vous en tant que Ministre de l'aménagement du territoire dans des conditions qui sont claires.

Nous avons besoin d'une solution beaucoup plus systémique qui ne peut ignorer les conditions de détention. Ces dernières doivent être respectueuses de la dignité humaine. Ce débat doit également considérer l'encadrement général des prisonniers aussi bien par rapport aux agents pénitentiaires – terme que je juge préférable à gardien de prisons – que par rapport à cet encadrement des prisonniers et aux conditions de visite.

Ce sont des paramètres indispensables à une politique carcérale digne de ce nom dans une société qui se veut plus inclusive. Je suis désolé d'insister aussi lourdement, mais je reste très mal à l'aise de travailler dans ce cadre-là.

Sans perspective, comment peut-on savoir si le nombre de places que l'on va créer ou que l'on va restructurer est pertinent? Comment savoir si leur répartition est adéquate? Que fait-on des prisons que l'on doit rénover? C'est pour cette raison que j'adressais ma question à notre Ministre-Président. Effectivement, je pense qu'il y a un déficit de la part du Fédéral par rapport à cela. Je vous le dis comme je le pense. C'est une évidence, la situation actuelle est inquiétante.

Néanmoins, nous pouvons espérer que ces trois fameuses prisons que l'on va mettre en oeuvre vont servir à la mise en place de conditions de détention carcérale qui seront plus dignes de notre société. Je me dis que la situation étant ce qu'elle est - je citais Verviers dont on a dû fermer des ailes - il faut construire de nouvelles places et celles-ci doivent être plus dignes et plus humaines.

En séance du 4 mai dernier, notre parlement adoptait une motion qui insistait sur l'enjeu complexe à la fois social, économique et environnemental que constitue toute nouvelle prison. Ce texte disait : « Un établissement pénitentiaire n'est pas un projet de construction anodin et c'est avec toute la circonspection qui s'impose que le Parlement wallon mettait en évidence certaines caractéristiques de l'implantation des prisons qu'il voulait voir respecter dans le chef des compétences régionalisées ».

À ce titre, cette motion demandait clairement au gouvernement de soutenir et de confirmer son soutien au site dit « de Saint-Gobain » à Auvélais, commune de Sambreville, et de mettre tout en œuvre pour que cette réhabilitation soit une réussite en termes de conditions carcérales humaines, d'intégration de ce type d'établissement pénitentiaire dans le tissu existant et de reconversion de friches industrielles. C'est un autre gros dossier wallon.

Même si c'est toujours difficile en tant qu'établissement, et je pense m'être exprimée sur le sujet, cette prison a quand même « l'avantage » d'allier une reconversion d'un site industriel et l'implantation d'un établissement pénitentiaire tout comme, par ailleurs, une certaine dynamique communale d'acceptation.

Le Conseil des Ministres a décidé, en juin dernier, de l'attribution des contrats pour les nouvelles prisons et se sont les deux wallonnes Marche-en-Famenne et Leuze-en-Hainaut. Mon collègue a mis en évidence les éléments du dossier qui font en sorte que cela n'avance pas, mais en attendant, ces deux prisons ont été décidées en juin dernier.

Monsieur le Ministre-Président, mais en l'occurrence Monsieur le Ministre de l'aménagement du territoire, pouvez-vous nous donner un aperçu global des dossiers? Où en est-on? Comment avance celle de Marche? Que se passe-t-il à Leuze-en-Hainaut? Et, enfin, alors que cette motion soutenait en particulier celle de Sambreville, où en est celle de Sambreville?

Je ne vais pas vous rappeler les avis divergeants, notamment sur ce problème de pollution qui opposait le Fédéral et la région.

Il y avait une demande d'un avis tiers, indépendant, la région ayant le sien, le Fédéral ayant le sien, pour simplifier le propos. Un cahier des charges avait été finalisé. En réponse, à une question de mon collègue M. Mouyard, vous disiez que le cahier des charges était finalisé depuis le mois d'août.

Je voudrais savoir quel a été son parcours jusqu'ici. Cette troisième étude va-t-elle arriver ? Si oui, quand ? Va-t-on mettre ce site en œuvre ?

J'avais une autre petite question, qui est vraiment un élément de détail, juste pour satisfaire ma curiosité féminine. Le Gouvernement fédéral a décidé de l'attribution pour ses prisons de contrats DBFM, on en a discuté ici aussi, à savoir que les consortiums désignés pour Marche-en-Famenne, c'est « Eiffage », et pour Leuze-en-Hainaut, c'est « Future Prisons ». Ils construisent et gèrent la prison, à l'exception des aspects de sécurité. J'aurais voulu savoir si c'était le cas pour tout le monde dans tout le pays, ou si c'était seulement des conditions rencontrées en Région wallonne.

D'avance, je vous remercie pour vos réponses et je vous demande avec insistance de relayer cela auprès du ministre-président.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je soulignerai également les grands problèmes que nous connaissons dans le milieu carcéral, aussi bien en termes de sécurité que pour les prisonniers à vivre dans certaines prisons, notamment celle de Forest, que l'on cite régulièrement, les mouvements de grève qui accompagnent tout cela. Le fait qu'un système ne fonctionne plus, ou a l'air de ne plus fonctionner correctement, relève du Gouvernement fédéral. Cela fait d'ailleurs débat au Parlement fédéral. Les ministres concernés ont l'air de plancher sur le dossier pour l'instant.

Tout cela induit que s'il y a des projets de construction de prisons, autant essayer de les accélérer, de faire en sorte que tout cela aille le plus vite possible pour justement améliorer la situation. Jusque-là, cela concerne toujours le Fédéral, Monsieur le Ministre, et pas tellement vous, sauf sur un point : l'urbanisme et l'aménagement du territoire puisque, pour toute construction en Wallonie, il y a bien des permis à demander. Ceci relève de vos compétences dans le cadre de l'attribution de ces permis.

On vient de parler de Leuze-en-Hainaut. J'ai eu, depuis un certain temps, plus de préoccupations pour le dossier de Sambreville. Ceci est le fait d'une appartenance géographique différente de mon collègue. Sans vouloir refaire l'historique ...

Mon collègue vous parlait de la prison MR. La prison cdH avance. La prison PS est toujours au point mort. Ainsi, on a bien recadré les choses.

M. le Président. - Le nombre de places est différent, si j'ai bien compris !

M. Mouyard (MR). - Sans vouloir refaire l'historique pour Sambreville, vous savez que c'est un dossier à multiples rebondissements. Dans ce dossier-là, vous avez une responsabilité toute particulière, vous conviendrez. À l'époque, on ne trouvait pas de terrain disponible, ou en tout cas qui faisait consensus pour l'implantation de cette prison. Vous avez proposé le site de Saint-Gobain. Quand je dis que vous avez une responsabilité toute particulière, oui. Il suffit d'aller revoir les débats parlementaires sur la question, c'est vous qui avez proposé ce terrain.

Rapidement, le Fédéral, qui introduit la demande préalable, puisqu'on en était là à l'époque, vous dit : « Ce que vous me proposez là pose essentiellement trois problèmes : la pollution, le relief du sol et l'accessibilité du site ».

Certains, dont ma charmante collègue Mme Cremasco, invoquent le fait que nous, méchants libéraux, ou même d'autres, ont préféré prendre la terre des agriculteurs. Mes propos n'ont jamais été ceux-là puisque je soutiens depuis le début que le carcan des frontières communales vous a été imposé par un accord politique, auquel vous n'avez pas participé, mais auquel vous avez voulu vous soumettre, il est relativement compliqué pour pouvoir construire cette prison.

Vous avez dit que c'était possible, le Fédéral a dit : « Je vais avoir beaucoup de mal ». Il y a effectivement cette fameuse étude. La décision de faire cette étude date du mois de juin de l'année dernière, il y aura bientôt un an. Maintenant, ce qui va être amusant, c'est que chacun va se relancer la responsabilité du fait que l'étude n'avance pas puisque vous, vous avez reçu le cahier des charges l'été dernier. Pour le mois d'août, tout était reparti dans l'ordre. Et si cela n'avance pas, cela ne sera pas de votre faute. On va d'ailleurs interroger le Fédéral qui trouvera tous les arguments

possibles pour dire : « Vous savez, au niveau de la région, ils ne vont pas vite, et caetera ».

Conclusion : Sambreville, c'est bien pire que Leuze-en-Hainaut. On ne parle même pas de la toiture végétale puisqu'on ne parle de rien du tout.

À un moment donné, il y a la conscience de la gestion publique, même si tout cela ne relève pas directement de vos compétences, il faudrait quand même un jour mettre le grand braquet par rapport à ce dossier-là. Je dis depuis le début, mais cela n'engage que moi, que le choix n'est pas un bon. Depuis le début, vous dites que vous n'allez pas étudier de solution alternative parce que c'est ce choix-là que vous voulez. Force est de constater que cela n'avance pas, que la situation carcérale – et je ne peux que rejoindre les propos de Mme Cremasco - n'est pas digne. Vous voudriez trouver des solutions plus rapides. Votre responsabilité est pleine et entière dans ce dossier, puisque c'est vous qui avez décidé que c'était là que cette prison devait aller.

Monsieur le Ministre, je vais vous poser une question que je vous ai déjà posée précédemment. N'avez-vous vraiment pas envie d'étudier des solutions alternatives ? Il faudra réellement qu'un jour, cette étude arrive on ne sait pas quand, on ne sait pas encore exactement comment, sauf si vous avez des éléments nouveaux à nous donner. Forcément, ce sera positif ou négatif. Dans le cas où c'est positif, qu'on peut y faire cette prison, vous direz qu'on n'envisage plus les solutions alternatives puisqu'il n'y a pas de problème. Mais comme on a l'air d'être dans du 50/50, qu'il y a une chance sur deux que cela n'aille pas, ne serait-il pas logique, dès à présent, de réfléchir à d'autres possibilités pour justement ne plus perdre de temps, ne pas recommencer à zéro et ne pas encore prendre deux ou trois ans ? Vous ne serez peut-être plus au même endroit à ce moment-là, mais honnêtement je ne vois pas pourquoi on ne peut pas essayer de réfléchir à des solutions alternatives par rapport au site de Saint-Gobain. Ne revenez pas avec vos terres agricoles, tel n'a jamais été mon propos. Il y a suffisamment de friches industrielles dans cette région-là, si c'est vraiment ce que voulez faire, et vous savez que je partage votre opinion. Il y a vraiment des endroits adéquats pour aller mettre cette prison.

Je terminerai en disant qu'une extension à Jamioulx coûterait beaucoup moins cher, surtout qu'une grosse partie des terrains est déjà publique. En termes de kilomètres, il y a 23 km entre le site de Saint-Gobain et le site de Jamioulx. Jusqu'à présent, j'ai attiré l'attention de plusieurs personnes sur ce sujet, je ne suis pas suivi et c'est normal, puisque cela ne relève pas de mes compétences. J'aimerais pouvoir vous entendre sur ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Madame et Messieurs les parlementaires, en ce qui concerne la prison de Marche, le permis unique a été délivré par les fonctionnaires techniques et délégués le 28 septembre 2011. Il n'a fait l'objet d'aucun recours au Conseil d'État. Les constructions ont débuté.

En ce qui concerne la prison de Leuze-en-Hainaut, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le permis devrait pouvoir être délivré dans le courant du mois de juin.

En effet, la régie des bâtiments et le bureau d'architecture ont rencontré les fonctionnaires techniques et délégués à plusieurs reprises lors de ces derniers mois afin de rediscuter du projet. Les problèmes qui avaient justifié la demande de plans modificatifs, toiture verte, problèmes de voiries et d'autres, ont été réglés.

Les plans modificatifs ont été introduits auprès de la Ville de Leuze-en-Hainaut le 19 avril. Ceux-ci ont été transmis aux fonctionnaires techniques et délégués ce 23 avril, donc hier.

Les fonctionnaires techniques et délégués disposent maintenant d'un délai de 20 jours pour se prononcer sur le caractère complet du dossier.

Une fois le dossier déclaré complet, un délai de 90 jours est imparti aux fonctionnaires techniques et délégués pour statuer sur le dossier.

En ce qui concerne ces délais, les fonctionnaires techniques et délégués se sont engagés à réduire les délais d'instruction à ce qui était possible, tant sur les 20 jours de complétude que sur les 90 jours d'instruction, comme indiqué.

Cependant, comme le contenu du dossier est modifié, l'enquête publique doit être recommencée et dans ce cadre, certains délais sont incompressibles : il y a 30 jours pour la consultation d'instances d'avis, 15 jours d'enquête plus 5 jours d'affichage et 10 jours pour la réception du procès-verbal de clôture.

Dès lors, le permis pourrait être délivré dans le courant du mois de juin.

En ce qui concerne le paiement d'indemnités de retard, je ne suis ni compétent, ni informé, cela relève du Fédéral. Je vous invite donc à transmettre cette question à un de vos collègues député fédéral. Je dois tout de même souligner que le problème n'a jamais été soulevé par la régie des bâtiments alors qu'elle a rencontré les fonctionnaires technique et délégué à plusieurs reprises : les 2 mars, 23 mars et 10 avril. Par ailleurs, la date du 12 mars est d'autant étonnante que le délai de première instance prenait fin le 27 février et que donc, si des pénalités ont été prévues, n'ont pas intégré, les délais d'instruction normaux du dossier, le caractère exécutoire du permis et l'introduction éventuelle d'un recours administratif. Je veux bien qu'on me dise qu'il y a des délais et caetera, mais normalement les procédures complètes doivent être prises en compte par les demandeurs évidemment. Visiblement cela n'a pas été le cas.

S'il est malheureux que ce projet ait pris du retard, je le regrette également. Je ne pense pas qu'il soit de nature à décourager tout investisseur. Beaucoup de permis sont délivrés dans les délais, sans qu'aucun problème ne soit soulevé. Un bon exemple de cela est justement le permis unique de la prison de Marche-en-Famenne.

En ce qui concerne le projet de prison à Sambreville, Monsieur Mouyard, je ne peux pas vous renvoyer vers le gouvernement fédéral. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Le 11 août dernier, le Ministre Fédéral de la Justice, alors M. Stefaan De Clerck, a transmis le contenu du projet de cahier des charges de cette étude commune - fédéral-régions - au Ministre-Président de la Région wallonne.

À la demande du Ministre-Président, mes services ont analysé le document. Il a été complété par l'ajout de certains éléments qui me paraissent fondamentaux. Je les ai donc transmis au ministre président fin août 2011 qui les a lui-même transmis au Gouvernement fédéral le 2 septembre 2011.

C'est un fait, le Gouvernement wallon, n'a, à ce jour, pas reçu d'autres nouvelles du Gouvernement fédéral, mais je pense qu'au vu de l'actualité récente, peut-être ce sera le cas prochainement.

Pour le reste, les répartitions des compétences sont ce qu'elles sont et donc, je ne peux rien vous dire, mais je vous donne les faits, Monsieur Mouyard. Vous n'allez pas me reprocher de vous donner des faits précis, vérifiables, tout ce que vous voulez, au-delà, je ne peux pas assurer les compétences du Gouvernement fédéral. Je constate juste qu'à l'époque où on nous avait demandé de nous prononcer, c'était une question de jours. Lorsque le Gouvernement wallon avait dû se prononcer sur les trois projets de prison, nous nous étions prononcé assez rapidement. Je constate que, visiblement, les délais sont devenus moins urgents, en tout cas, pour la prison de Sambreville, mais je suppose que les choses vont suivre leur cours.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Madame Cremasco disait tout à l'heure que cela la chagrinait d'entendre parler d'investissements pour les prisons. Je suis désolé de l'avoir meurtrie et d'avoir perturbé son déjeuner. Quand un privé investit, cela s'appelle un investissement. Que ce soit dans le milieu pénitentiaire, c'est peut-être nouveau pour la Belgique, en Angleterre, c'est une tradition. Cela fonctionne même avec efficacité. Cela ne veut pas dire que tout le monde rêve de croupir en prison. Que du contraire. Mais on n'a pas encore trouvé d'autres solutions pour appliquer un certain nombre de législations et de sanctions.

Ceci dit, je me réjouis de la nouvelle qui a été donnée par M. le Ministre, à savoir que le dossier, enfin, pour Leuze-en-Hainaut, évolue, avance et que les fonctionnaires délégués ont compris qu'ils pouvaient faire un effort de réduction de délais puisqu'on n'est pas obligé d'aller systématiquement jusqu'au délai maximal. C'est une bonne chose. Il faudra quand même une enquête publique en plus. Là, les délais sont incompressibles. Quand je vous disais que les plus optimistes parlaient du mois de septembre pour le début des travaux, c'est tout de même beaucoup de temps perdu. Avouons-le. Vous l'avez reconnu. Je sais que dans ce dossier, depuis le début, vous aviez regretté ce qui s'est passé. Peut-être que finalement le tintamarre des uns et des autres a fait que les fonctionnaires ont finalement compris que ce n'était pas la meilleure manière d'agir. Chacun peut faire une erreur. Je pense souvent à Jean de La Fontaine et à la fable des animaux malades de la peste. « Selon que vous serez puissants ou misérables, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

Beaucoup de gens aimeraient que les fonctionnaires délégués prennent aussi un peu de temps pour leurs dossiers. Ici, c'est le cas, je ne vais pas m'en plaindre. Vous ne pensez pas que cela aura des répercussions sur les investissements. J'aimerais vous croire mais ce qu'on a vécu là, c'est tout de même complètement aberrant quand on sait que la même prison, du même modèle et avec les mêmes caractéristiques techniques est en train d'être construite à Marche et que là il

a fallu que l'un ou l'autre essaie de penser à autre chose plutôt qu'à l'avancée. Enfin, c'est le passé. L'avenir, c'est de se dire que le dossier économique avancera. C'est ce qui me fait plaisir aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Ministre pour ces précisions.

Je constate que par rapport au site de Sambreville, M. Mouyard vous remet la paternité du choix du site. J'ai envie de dire merci. Il y a une motion du parlement qui dit qu'on soutient ce site, alors si vous voulez absolument remettre et le choix sur M. le Ministre, je m'en félicite. Bien qu'on pourrait dire que c'est du parti pris. Toujours est-il que c'est un site a été soutenu par tout le monde. C'est une motion qui a été votée au parlement.

J'ai envie de dire, au-delà de M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Gouvernement wallon est aussi quelque part mandaté par cette motion. Le Gouvernement fédéral qui, si je ne m'abuse, a reçu le cahier des charges modifié avec le Gouvernement wallon. Il est important que notre gouvernement régional dise au Fédéral : « Je viens et en plus, je suis poussé dans le dos par une motion et par un site qui a été soutenu et retenu pour tous les avantages qu'il offrait, notamment en termes d'accessibilité et donc d'accessibilité aux familles, ou de reconversion ». C'est un projet qui était global et qui était soutenu par rapport à de multiples dimensions. Ce n'est peut-être pas le plus simple encore que, on a déjà vu beaucoup plus compliqué, mais c'était vraiment un choix du parlement de dire : « Voilà, la politique carcérale ce n'est pas fait de choix simplistes ». Vous dites M Mouyard : « On peut éventuellement développer une alternative ». Je veux bien, c'est pour cela que je vous demandais combien de places il y a exactement à Jamioulx à l'heure actuelle. Oui, il faudrait que le Fédéral décide des alternatives. Là, on est dans la construction de trois prisons. On a acté les sites et on a dit : « À Sambreville, il y a un intérêt à développer ce site avec tout le respect qu'on peut avoir pour l'encadrement des prisonniers ». Je ne vois pas comment on va développer, nous ou le Gouvernement wallon, une alternative alors qu'on ne sait pas où on va dans le Master plan. J'ai aussi des tas d'initiatives à vous soumettre par rapport à des rénovations, des constructions d'autres structures et caetera, mais ce n'est pas de notre compétence.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Quand je disais dans ma question que je me doutais bien qu'on allait se renvoyer la balle, je n'imaginai pas que vous alliez me donner raison à ce point, parce que dans votre réponse, c'est vraiment : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ». Mais d'un point de vue purement technique de responsabilité, je partage la hiérarchie prison, justice, fédéral. Dans le développement de la question de Mme Cremasco, les trois quarts de sa question concernent des compétences fédérales. Pourquoi ? Parce que cela ne nous plaît pas, à nous citoyens, que l'on soit à la région, que l'on soit au Fédéral, qu'il y ait une telle insécurité dans les prisons, que la dignité des détenus ne soit pas garantie, qu'il y ait des évasions, nous, citoyens, que l'on siège ici ou qu'on siège au Fédéral, cela ne nous plaît pas. On se dit qu'on va élever un peu le débat, qu'on va essayer de l'élargir un peu.

Je n'imaginai pas qu'à ce point, vous vous feriez un plaisir de rappeler ce qui était réellement fédéral et ce qui était wallon. Surtout que j'ai rappelé votre responsabilité dans le dossier par rapport au choix du terrain.

Alors on peut refaire l'histoire comme on veut. Pourquoi ne pas chercher une alternative ? La réponse qui m'est donnée par l'intermédiaire de Mme Cremasco, c'est de dire « C'est d'abord le Fédéral qui doit nous donner un signe par rapport au choix d'une alternative ».

Mme Cremasco (Ecolo). - Excusez-moi Monsieur Mouyard, mais c'est augmenter une infrastructure existante, c'est un choix existentiel. Donc ne déformez pas mes propos !

M. Mouyard (MR). - Ce n'est absolument pas le Fédéral, à la limite, qui doit montrer le chemin à suivre, parce que je ne vais pas réécrire l'histoire, mais je peux vous rappeler l'histoire !

M. le Président. - Non, c'est une réplique.

M. Mouyard (MR). - J'en termine,. Vous avez accepté, Monsieur le Ministre, dans une délibération un peu secrète, que si la troisième prison se faisait, elle ne se ferait qu'à Sambreville et uniquement à Sambreville. Ce n'est pas le Fédéral, c'est le Gouvernement wallon auquel vous participez et c'est un dossier qui vous appartenait. Vous saviez bien, à l'époque, pourquoi vous le faisiez, pour respecter des accords politiques auxquels vous n'avez pas participé, mais auxquels vous avez décidé de vous soumettre. Et maintenant, il se fait que ce dossier-là n'avance pas du tout et qu'en tout cas, il ne règlera en rien la problématique du monde carcéral pour l'instant. Je vous remercie.